

Conférence nationale du sport



LE SPORT, UNE CULTURE A PART ENTIERE

20 novembre 2008

André Leclercq

Membre du bureau exécutif du CNOSF

Pour donner un contenu à une gouvernance partagée entre les acteurs publics, associatifs et économiques à partir de la dimension culturelle du sport, je propose trois défis, le premier est éducatif, le deuxième est social, le troisième est sociétal.

Aux Etats généraux du sport, le 8 décembre 2002, à l'occasion de la présentation du rapport du groupe de travail sur *La fonction éducative et sociale du sport* que je présidais, je me suis laissé aller à lancer - virtuellement - une boule de pétanque pour éclairer mon propos. Je peux reprendre cet exemple aujourd'hui ainsi :

« Quand je réussis un tir à la pétanque, une certaine fierté m'autorise à expliquer sa réalisation par mon choix judicieux de suffisamment de force et d'un angle de tir adéquat. En fait, si ce tir m'a bien demandé un effort physique plus ou moins important suivant la distance à atteindre, l'orientation du vecteur vitesse de la boule, en phase aérienne, n'est influencée que par le seul poids. Contrairement à de possibles perceptions visuelles erronées, la trajectoire est toujours de forme parabolique quel que soit l'angle de tir initial. Ainsi, en expliquant la réalité d'un tir à la pétanque est-il possible de participer à la maturation indispensable des concepts de la mécanique newtonienne, toujours si difficiles à assimiler parce qu'ils s'opposent au sens commun ».

A travers ce très simple exemple on devine tout de suite ce que le sport peut apporter à la culture scientifique. En tant qu'outil de diffusion de la culture, le sport a été jusqu'ici peu utilisé et pourtant il a l'avantage d'impliquer l'éducation dans toutes ses dimensions et en ses différents lieux.

Au plan national, on cite souvent l'expérience de Vanves, au début des années 1950. Pour changer, je vous en livre une, plus ancienne encore, extraite des actes du symposium *Les rythmes de vie de l'enfant et le sport à l'école* organisé par le CNOSF à la Sorbonne le 16 mars 1988. La citation concerne le Professeur André Latarjet qui adressait un rapport au congrès de la Fédération internationale de médecine du sport (à Rome) en ces termes :

« Dans une école primaire de la ville de Lyon, 31 enfants débiles, catalogués les plus mauvais élèves de la classe, ont été soumis à une éducation spéciale comprenant quatre heures de classe d'études scolaires au lieu de six et deux heures d'E.P.S. et de jeux occupant les deux heures enlevées à l'étude. L'expérimentation dure depuis un an et demi. Les résultats obtenus ont été les suivants : amélioration très rapide de l'état sanitaire, augmentation de la taille, du poids, de la capacité respiratoire, amélioration des fonctions digestives, etc. Comme conséquences : fréquentation scolaire considérablement améliorée, supérieure à celle des enfants de la classe parallèle, et résultats intellectuels surprenants ».

C'était en... 1933 !

« *Le but de l'Olympisme est de mettre partout le sport au service du développement harmonieux de l'homme* », nous dit la Charte olympique. Pour fonder une pédagogie humaniste sur les valeurs du sport, il est proposé de mieux mettre en évidence l'harmonie du corps et de l'esprit dans le souci d'eurythmie cher à Pierre de Coubertin. Sans doute est-ce par déférence pour notre illustre compatriote que le CIO et la commission européenne ont choisi le CNO de France pour être, dès 2001, l'un des trois pays expérimentaux de l'opération « Sport, école et olympisme en Europe » préparatoire à « 2004, année européenne d'éducation par le sport ». C'est sur la lancée de cet héritage coubertinien que le CNOSF - par l'intermédiaire de son Académie olympique, avec le Ministère de l'éducation nationale et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré - organise chaque année le Camp olympique de la jeunesse afin de montrer ce qui peut être fait dans chaque territoire.

Le temps n'est-il pas venu de décider ensemble d'utiliser l'activité sportive comme media de culture générale et l'olympisme comme vecteur d'éducation ?

Le mouvement sportif ne cesse de grandir, mais l'évolution récente est plus importante dans les pratiques autonomes. Si le sport traditionnel, avec ses systèmes de compétition hiérarchisés a toujours sa place, la demande sociale a évolué.

Les pratiques sportives couvrent désormais un spectre très large. Cette variété s'exprime bien sûr dans les clubs des fédérations, mais aussi dans les salles commerciales, dans les espaces publics urbains et ruraux, dans les lieux de travail, dans les centres de vacances, dans les sites touristiques, dans les équipements de remise en forme, sans parler des applications spécifiques du sport pour des publics particuliers comme la population carcérale, etc.

On peut penser que l'élargissement de l'offre permet de répondre à toute la demande. En effet, le sport s'est démocratisé mais, malgré la diversification des pratiques et des publics, il subsiste un déficit social dans la participation.

Si les femmes ont contribué à maintenir le niveau de performances françaises dans le monde il n'en va pas de même pour leur accès à la pratique du sport et encore moins pour leur accès aux responsabilités.

Le principe d'égalité des chances, fondateur de la rencontre sportive, doit s'appliquer pleinement aussi à ceux qui sont en difficulté. Le sport est une activité qui favorise la mixité sociale. On s'y côtoie librement quels que soient son origine, sa position, son âge. La part la plus défavorisée de la population - niveau de formation initiale ou niveau de ressources - est aussi celle qui est la moins présente dans l'activité. Au sein de cette partie de la population, les femmes sont encore plus touchées que les hommes par ce déséquilibre.

Le handicap introduit de fait une inégalité qui peut être surmontée par l'égalité des chances. Malgré les efforts, les progrès restent insuffisants.

Il n'est pas juste que les femmes participent moins que les hommes, il est même très injuste qu'elles accèdent moins aux responsabilités. Il n'est pas juste que la difficulté sociale entraîne une discrimination sportive. Il n'est pas juste que le handicap physique ou mental ne trouve pas suffisamment dans le sport le moyen d'être avec « tout le monde ».

Tour à tour citoyen, client, consommateur, touriste, licencié à une fédération, adhérent à un club, le sportif utilise l'espace naturel, des équipements publics ou privés, des services marchands ou non marchands. Tous les acteurs de la société sont concernés.

Le temps n'est-il pas venu pour que ces acteurs de la société, ici présents, se mettent en synergie au bénéfice d'un « sport équitable » qui surmonte les inégalités afin de permettre à chacun d'accéder à l'égalité des chances ?

Le sport au sens strict, avec ses systèmes de compétition hiérarchisés, génère un sport au sens large. Chacun peut ainsi s'accaparer une activité sportive codifiée et la moduler à son gré dans une pratique de loisir. Le sport est en perpétuelle création et des innovations déboucheront sur un nouveau sport fédéré tandis que d'autres ne rentreront pas dans le système compétitif classique. Ce n'est plus un problème si nous sommes capables de **réguler évolution et concertation**.

L'institution sportive associative est au cœur de cette évolution. Le sport et la société se sont liés au fil du temps grâce à l'associativité, expression libre et volontaire d'une communauté ancrée dans un territoire, autour d'une discipline ou d'une activité, accueillante à toutes les cultures comme à toutes les générations. Les sportifs se rassemblent autour d'une activité physique qui offre quelque chose en plus : la lutte, le défi, bref la compétition qui, du local à l'international, est avant tout une rencontre.

Ce vaste réseau compétitif repose sur le fait que le sport est émotion et passion comme l'exprime Antoine Blondin dans la revue *Arts*, en septembre 1960 : « *Le sport ne se réduit pas à une affaire de mètres et de secondes. Il baigne dans un climat de participation collective. Il est une aventure dont chaque péripétie ne se renouvellera jamais et qui a besoin de témoins* ». Ce spectacle unique, de haut-niveau ou non, est un mimodrame - dont les acteurs sont les auteurs - que Jean Lacouture décrivait ainsi dans le journal *Le Monde* du 28 décembre 1966 : « *Parler du match du dimanche ... ce n'est pas, bien sûr, visiter le Prado ou passer une soirée au TNP. Mais les lieux de culture ne sont pas seulement les musées ... l'intérêt constant et actif porté à une équipe championne, l'appétit pour le jeu du stade, la participation à l'entraînement, et peut-être un jour au match, l'esprit communautaire, tout cela relève de ce qu'on peut bien appeler la culture* ».

Le sport a bien évidemment un rôle social. On peut même l'utiliser dans un but de socialisation dans une société en crise. Le CNOSF lui-même est engagé depuis douze années dans une action concertée d'« insertion dans et par le sport » comme le décrit sa dernière lettre de ce mois-ci en présentant l'action du Réseau des acteurs de l'insertion par le sport du CROS Poitou-Charentes. Mais il ne faut surtout pas oublier

que l'association sportive fait - d'abord et au quotidien - déjà bien mieux que cela puisque, si à l'école le sport est un support d'éducation, dans le club il est un support de sociabilité. Par sa vraie nature qui repose sur le respect de la règle, des autres et de soi-même, le sport offre un fondement au « mieux vivre ensemble ». Par l'engagement bénévole de ses dirigeants, le sport associatif est un lieu de citoyenneté.

Il ne faut donc pas négliger la logique propre de l'institution, formidable patrimoine d'expérience humaine. Nous en voilà revenus à la culture, synonyme d'autonomie, le droit des sportifs à disposer d'eux-mêmes. Autonomie ne signifie pas indépendance. Fortement ancrée dans la société, la société sportive est en interaction avec les pouvoirs publics et le secteur marchand. Un mouvement sportif fort et respecté est indispensable à la nécessaire concertation.

Le 8 Novembre 1977, le Conseil économique et social adoptait le rapport du Colonel Marceau Crespin *Les différents aspects d'une politique de développement des activités sportives, sur le plan de l'éducation, des loisirs et de la compétition*.

Le 9 avril 1986, la troisième assemblée de notre république adoptait celui de Nelson Paillou, qui posait déjà notre question d'aujourd'hui : « *Est-ce une utopie de croire à une conjonction harmonieuse des efforts du monde associatif, du monde économique et de l'Etat ?* ».

Le 11 avril 2007, dans la même assemblée je proposais que la réponse aux préoccupations de mes prédécesseurs se trouve dans l'organisation d'une nouvelle gouvernance du sport par le dialogue civil.

Aujourd'hui, n'attendons plus pour nous engager dans un « contrat social » d'un sport humaniste, source de progrès social et économique.

André LECLERCQ

Membre du Bureau exécutif du
Comité national olympique et sportif français